

PV assemblée générale de l'UNIPAAR

SAISON 2023/2024

En visioconférence, le 9 octobre 2024.

Début de l'assemblée générale : 18h00

Personnes présentes ou représentées : Jean-Charles CISTACQ, Valérie VISCHI-SERRAZ, Stéphane DUBERGER, Guillaume GOUZE, Thomas BIANCHIN, Marion PELISSIE, Emma DUMOND, Marie GUIONNET-RUSCASSIE (représentée par Emma DUMOND), Isabelle BORREL (représentée par Stéphane DUBERGER), Jean-Luc LOIGNON, Damien BESSOU, Séverine HEREA, Isabelle BUGAT, Céline DUCOS, Mathieu BLIN, Laure BENJAMOILE (représentée par Valérie VISCHI-SERRAZ), José MACHADO (représenté par Guillaume GOUZE), Catherine MICHOUX (représentée par Jean-Charles CISTACQ).

Assistent : Alex GERBAUD et Chloé VEDRINE

I. Approbation du PV de l'assemblée générale du 11 décembre 2023

Le PV de l'Assemblée Générale ordinaire de la saison 2022/2023 en date du 11 décembre 2023, ayant été envoyé à tous les adhérents à jour de leur cotisation, en même temps que les documents préparatoires à cette Assemblée Générale ordinaire, le PV est directement soumis au vote.

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
18	0	0	18

Le PV de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II. Présentation du rapport moral

Jean-Charles CISTACQ, Président de l'UNIPAAR fait lecture de son rapport moral.

L'UNIPAAR, regroupement représentant les salariés administratifs et assimilés du rugby, existe depuis 2017. Elle présente à ses adhérents le rapport moral suivant pour l'exercice 2023/2024.

1. Adhésions

Le montant de l'adhésion pour la saison 2023/2024 était le suivant (pas d'augmentation) :

Statut	Adhésion 2023/2024	Coût réel (après déduction fiscale)
Cadre	120 €	40,80 €
Non-cadre	60 €	20,40 €

Au 30 juin 2024, l'UNIPAAR a enregistré 95 adhésions, à savoir :

- **39** (48 en 22/23) salariés « cadre », **56** (68 en 22/23) salariés « non-cadre » ;
- **55** femmes (contre 66 en 22/23), **40** hommes (contre 50 en 22/23) ;
- **44** salariés de club professionnels, **7** salariés de clubs amateurs, **6** salariés de CDF ou association support, **16** salariés de ligue régionale, **22** salariés d'institutions nationales (FFR, LNR, syndicats).

Au 30 juin 2024, l'UNIPAAR avait enregistré 116 adhésions. L'UNIPAAR voit son nombre d'adhésion diminuer significativement. Cette situation résulte principalement du fait que 28 adhérents (sur ce nombre, 9 étaient salariés du GIP France 2023) 2022/2023 n'ont pas renouvelé en 2023/2024 puisqu'ils ont quitté la discipline.

2. Relations institutionnelles

Lors de la saison 2022/2023, l'UNIPAAR a obtenu de belles avancées dans la reconnaissance de vos métiers auprès des institutions nationales.

En effet, le Mouvement a négocié et signé une première convention avec la Ligue Nationale de Rugby (LNR). En substance, la LNR reconnaît institutionnellement l'UNIPAAR, dont le Président est désormais invité aux assemblées générales, et s'est engagée à augmenter son accompagnement financier, notre contribution annuelle passant de 30 000 à 40 000€ par saison. Notre convention est signée jusqu'au 30 juin 2025.

L'UNIPAAR a également sollicité la FFR qui a répondu présente. Nos deux structures se sont entendues à travailler ensemble sur un certain nombre de projets, dont notre étude Rémunération et Emploi, mais également sur une seconde étude concernant les risques psycho-sociaux. Le Président de l'UNIPAAR peut désormais également siéger à l'assemblée générale. La convention liant nos deux structures court jusqu'au 30 juin 2025. La FFR s'est engagée à soutenir financièrement notre organisation à hauteur de 40 000€ par saison.

3. Développement du réseau et tournées structures

L'objectif de cette tournée était de continuer à faire connaître l'UNIPAAR, rencontrer nos adhérents, expliquer notre activité au quotidien et développer notre nombre d'adhérents.

Ont été rencontrés les salariés des structures suivantes : ASM Clermont Auvergne, Biarritz Olympique, Rugby Club Toulonnais, Montpellier Hérault Rugby, Fédération Française de Rugby, FC Grenoble Rugby, Oyonnax Rugby, RC Vannes, Section Paloise, Stade Toulousain Rugby, Union Bordeaux-Bègles, Valence Romans Drôme Rugby, soit un total de 12 structures.

Pour la saison 2024/2025, une tournée se déroule sur la semaine de 7 octobre 2024. Elle permettra de rencontrer les salariés de 7 clubs, dont ceux : de l'UBB, du Stade Montois, du SU Agen, de l'US Dax, du Stade Toulousain, de l'USM SAPIAC et de Colomiers Rugby. Une deuxième tournée sera organisée au cours de la saison.

4. Accompagnement des salariés

L'UNIPAAR a été sollicité sur 125 dossiers (contre 63 en 2022/2023), représentant plus de 76h d'accompagnement, tout au long de la saison par des salariés sur des sujets tels :

- L'application du contrat de travail (ancienneté, salaire, congés) ;
- Le rôle de l'élu CSE (fonction, renouvellement, consultations obligatoires du CSE, etc...) ;
- La rupture conventionnelle (procédure) ;
- Le licenciement économique (procédure) ;
- L'exécution des heures supplémentaires et la détermination d'un planning ;
- La mise en place du forfait jours ;

- Relecture de projets de contrat et avenant au contrat de travail ;
- Heures de récupération ;
- Organisation du télétravail ;
- Etc...

5. Communication

La newsletter continue d'être envoyée mensuellement à tous nos adhérents, sauf en période estivale où les actualités sont moindres.

Une consultante free-lance a été conventionnée, pour la remise à jour du site interne, l'amélioration du référencement sur les réseaux sociaux, et la création de contenu, notamment sur la plateforme LinkedIn. Ce travail a été entamé à partir de juin 2024, et prendra fin mi-octobre 2024.

L'embauche d'une apprentie a été actée au printemps 2024, effective pour la saison 2024-2025, principalement pour s'occuper de ces points de communication externe et relations réseau adhérents.

Comme les saisons passées, nous poursuivons notre travail sur le développement de notre communication, qu'elle soit interne et externe.

6. Etudes

Lors de la saison 2020/2021, l'UNIPAAR avait mené sa première étude « Rémunération et Emploi » dans le rugby, récoltant environ 120 réponses. Nous avons relancé notre enquête en juin 2023 et allons communiquer dans les prochaines semaines sur les résultats de celle-ci.

Même si nous n'allons pas diffuser les résultats de cette étude il est tout de même intéressant de souligner la très forte mobilisation de l'ensemble des salariés administratifs et assimilés du rugby français, puisque nous avons compilé 443 réponses, soit environ 30% du total des salariés administratifs et assimilés du rugby français. La représentativité des résultats ne pourra être remis en cause.

Depuis quelques semaines, l'UNIPAAR travaille sur le rendu de l'enquête. Elle sera communiquée dans les prochaines semaines, d'abord à la FFR, cette étude étant un axe désigné comme prioritaire par la fédération dans la convention qui lie nos deux structures.

7. Comité Social et Economique (CSE)

L'UNIPAAR a continué à participer aux réunions de négociation du protocole préélectoral des élections des représentants du personnel, en collaboration avec TechXV.

• Mise en place et renouvellement des CSE 2023/2024

Lors de cette saison, des élections ont eu lieu dans 18 structures : ASM Clermont Auvergne, Aviron Bayonnais, CA Brive Corrèze Rugby, FC Grenoble Rugby, Association FC Grenoble Rugby, Ligue Bretagne, LOU Rugby, LOU Support Venues, RC Massy Essonne, Montpellier Hérault Rugby, Oyonnax Rugby, Provale, Rugby Club Toulonnais, Rouen Normandie Rugby, RC Vannes, Stade Rochelais Rugby, Union Bordeaux-Bègles, Stade Français Paris.

A ces dernières, il faut également ajouter l'association Stade Rochelais Rugby et Provence Rugby qui ont effectué des élections partielles.

Un total de 18 élections (contre 5 sur la saison 2021/2022) sur toute la saison. Une forte activité et du temps mobilisé pour préparer les négociations, négocier, trouver des candidats, etc...

Nous déposons systématiquement des listes communes CFDT – TechXV – UNIPAAR dès lors que nous avons des candidats à présenter.

La saison 2024/2025 s'annonce un peu plus calme de ce côté. Nous restons en veille avec TechXV au sujet des non-renouvellement des CSE dans les délais légaux et sur celui des structures dépassant le nombre de 7 emplois équivalent temps plein sur un an, seuil à partir duquel la mise en place d'un CSE est obligatoire.

- **Bilan des listes UNIPAAR TECH XV**

UNIPAAR et TECH XV ont construit un réseau des élus CSE. A ce jour, ce réseau se compose de plus de 70 salariés, dont la plus grande majorité travaille sur des fonctions supports.

- **Conseil aux CSE**

Le rôle de l'UNIPAAR est d'accompagner les élus CSE. Nous avons notamment pu donner des avis sur des projets de règlement intérieur de CSE, projets d'accords, proposer des dispositifs d'Etat pour limiter l'impact de l'inflation, etc.

UNIPAAR et TECH XV adressent fréquemment des informations importantes aux élus CSE, relatives au rôle du CSE, à son financement, aux négociations, etc.

Par ailleurs, TechXV et UNIPAAR organisent tous les deux mois une visioconférence de veille législative et conventionnelle, à destination de tous les élu(e)s CSE adhérents à l'une des deux structures, afin de les tenir informer de l'actualité.

Ces moments permettent :

- De renforcer le lien entre élu(e)s et d'échanger entre eux sur différents sujets ;
- Former et accompagner les élu(e)s tout au long de leur mandat ;

Que les élu(e)s nous fassent remonter leurs interrogations et besoins

8. Appui-conseil RSE

Depuis juin 2023, l'UNIPAAR, comme son homologue TechXV, a décidé de suivre un accompagnement appui-conseil RSE, entièrement financé par l'AFDAS, opérateur de compétences de la branche Sport.

La société Alizio a été retenue et cet appui-conseil s'est déroulé jusqu'au 30 juin 2024.

Nous avons ciblé trois des sept piliers du développement durable, à savoir : l'environnement, la gouvernance et relations et conditions de travail.

Cet accompagnement nous a permis de mettre en place des outils de suivis.

Le rapport moral de la saison 2023/2024 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
18	0	0	18

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

III. Présentation du rapport financier

Stéphane DUBERGER, Trésorier de l'UNIPAAR fait lecture de son rapport financier pour la saison 2023/2024.

La révision de la comptabilité est confiée au Cabinet Accord Sport qui établit les comptes annuels.

Au 30 juin 2024, l'UNIPAAR a enregistré **95 adhésions** (+ 250 adhérents uniques depuis la création de l'UNIPAAR en septembre 2017)

Notre regroupement présente un **résultat positif de 35 812,98 € au 30 juin 2024**, correspondant à la différence entre nos recettes et nos dépenses.

- **Les produits d'exploitation s'établissent comme suit : 89 090,91 €, contre 70 330,68 € pour la saison 2022/2023 :**

Produits d'exploitation	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Subvention LNR	40 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €
Subvention FFR	40 000,00 €	20 000,00 €	0 €
Subvention CFDT	1 470,00 €	0 €	16 204,29 €
Adhésions	7 620,00 €	10 330,00 €	7 350,00 €
Etat (aide apprentissage)	0 €	0 €	1 333,40 €
Produits divers de gestion courante	0,91€	0,68 €	527,73 €

- **Les charges d'exploitation s'élèvent à 53 277,93 € cette saison, contre 42 817,35 € pour la saison 2022/2023 :**

Charges d'exploitation	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Fournitures administratives	194,85 €	165,14 €	288,09 €
Location mobilières et immobilières	1 921,43 €	1 608,82 €	2 033,70 €
Maintenance site Internet	430,95 €	295,75 €	271,19 €
Assurances multirisques RC	909,81 €	999,29 €	887,88 €
Honoraires avocats	5 262,80 €	2 380,00 €	3 380 €
Honoraires comptables	1 488,00 €	1 848,00 €	1 570,65 €
Publicité/Relation publique	1 161,26 €	0 €	1 225,00 €
Frais déplacement adm	840,01 €	3 049,93 €	10 919,44 €
Frais déplacement salarié	4 600,69 €	3 449,50 €	1 583,96 €
Affranchissements et téléphone	371,51 €	384,72 €	477,07 €
Services bancaires	228,95 €	158,10 €	349,20 €
Salaires	26 993,50 €	19 672,31 €	19 436,02 €
Congés payés	-27,18 €	1 182,25 €	-268,00 €
Charges sociales et fiscales	6 651,71 €	3 042,71 €	3 554,82 €
Impôts et taxes	515,54 €	240,29 €	208,71 €
Charges diverses	0 €	0,14 €	291,54 €
Outil de visioconférence	154,80 €	154,80 €	154,80 €
Cotisations	1 410,00 €	3 390,00 €	0 €
Mission	0 €	795,60 €	0 €
Amortissement matériel de bureau et informatique	167,30 €	0 €	0 €

Observations :

Pour la saison 2023/2024, le **résultat d'exploitation s'élève à 35 812,98 €.**

La forte augmentation des **recettes** est principalement dû :

- o La subvention de 40 000 € de la FFR, dû à un conventionnement entre nos deux entités, la saison dernière la subvention s'élevait à 20 000 € (convention signée à mi-saison) ;

Des **dépenses** maîtrisées tout en augmentant notre activité. Il est à noter :

- o Rémunération du Responsable :
 - Passage de 28h (80%) à 35h (100%) hebdomadaire depuis le 1^{er} mai 2023, cet exercice comptable correspond à la première année pleine du CDI à temps complet d'Alex GERBAUD. Par conséquent, augmentation des charges sociales et fiscales.
- o Poursuite de l'internalisation d'une partie des dossiers juridiques. Nous limitons sur la saison l'augmentation des honoraires d'avocat, malgré une hausse significative du nombre de consultations juridiques de nos membres
 - + 2 882,80 € par rapport à la saison 2022/2023 = 121% d'augmentation ;
- o Augmentation de 33% des frais de déplacement de notre Responsable salarié, expliquée par :
 - Une hausse du nombre de clubs visités ;
 - Un grand nombre de renouvellement de CSE, impliquant des déplacements pour les négociations des protocoles d'accord préélectoraux.

La trésorerie du syndicat fait apparaître un solde de **118 352,05 € au 30 juin 2024** (contre 85 352,95 € au 30 juin 2023).

Proposition d'affectation :

Nous vous invitons donc à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau antérieur → 80 653,04 €

Bénéfice de l'exercice 2023-2024 → 35 812,98 €

Affectation :

Au compte « Report à nouveau » : 35 812,98 €

Lequel s'élèvera à 116 466,02 €.

Nous vous informons également qu'un rapport moral sur la situation de l'UNIPAAR a été établi et sera également présenté à l'Assemblée générale.

Les propositions qui vous sont présentées tiennent compte de la situation du syndicat au cours de l'exercice écoulé et de ses perspectives. Nous espérons qu'elles recevront votre approbation.

Les comptes annuels 2023/2024 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
18	0	0	18

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Présentation Budget Prévisionnel 2024/2025

Nous vous présentons le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025 :

- Les recettes estimées sont de **112 000 €**, réparties comme suit :

Subvention LNR	40 000 €
Subvention FFR	40 000 €
Adhésions	10 000 €
CFDT	16 000 €
AFDAS Apprentissage	6 000 €
TOTAL	112 000 €

A noter que nos conventions, respectivement avec la Ligue Nationale de Rugby, et la fédération Française de Rugby courent jusqu'au 30 juin 2025, soit au terme de la saison 2024/2025.

- Les dépenses s'élèveraient à **112 000 €**, concernant notamment :

Salaires chargés des salariés l'UNIPAAR	49 000 €
Honoraires avocat	6 000 €
Honoraires cabinet comptable	2 000 €
Déplacements salariés (transport, restauration, hôtel)	10 000 €
Déplacements administrateurs (transport, restauration, hôtel)	3 000 €
Forums formations	4 000 €
Etude ANACT	15 000 €
Abonnements (téléphone, outil de visioconférence...)	1 000 €
Achats mobiliers bureau et renouvellement téléphone professionnel, achat écran ordinateur	4 000 €
Frais liés aux changements de locaux	500 €
Maintenance annuelle site internet	300 €
Prestataire communication	4 000 €
Locaux	2 000 €
Assurances (RC, RD, ordinateur)	1 000 €
Fournitures administratives et impressions	1 000 €
Frais bancaire	300 €
Impôts et taxes	600 €
Besoin en fonds de roulement	8 300 €
TOTAL	112 000€

Les perspectives de la saison et le budget prévisionnel 2024/2025 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
18	0	0	18

Le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

FIN : 19h